Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commande Publique
Affaire suivie par : C. WAHL

DÉCISION N° 22.472
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

2022-24 – Vérification périodique et maintenance des systèmes de sécurité incendie et moyens de lutte contre l'incendie - Lot 1 Vérification et maintenance corrective des extincteurs - Lot 2 Vérification et maintenance corrective des SSI et systèmes de désenfumage - Lot 3 Vérification et maintenance corrective des installations d'alarme anti-intrusion

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Vu l'arrêté n°22-081 du 11 mai 2022 portant notamment délégation de signature à Madame Michelle LEROY, pour prendre toute décision, poursuivre toutes formalités et signer tous documents nécessaires concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Considérant la nécessité de passer un marché pour la vérification périodique et la maintenance des installations concourant à la sécurité des bâtiments communaux vis-à-vis des risques d'incendie et pour les alarmes anti-intrusion ;

Considérant que le marché est divisé en 3 lots :

- Lot 1 Vérification et maintenance corrective des extincteurs
- Lot 2 Vérification et maintenance corrective des SSI et systèmes de désenfumage
- Lot 3 Vérification et maintenance corrective des installations d'alarme anti-intrusion

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé pour l'attribution du marché de vérification périodique et maintenance des systèmes de sécurité incendie et moyens de lutte contre l'incendie ;

Considérant qu'une publicité a été lancée au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com ;

Considérant que deux propositions ont été reçues pour le lot 1, trois propositions ont été reçues pour le lot 2 et une proposition a été reçue pour le lot 3 avant la date limite de remise des offres fixée au 23 novembre 2022 à 11h00 ;

Considérant que suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 décembre 2022, le classement suivant a été retenu, en application des critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation de la procédure :

Lot n°1	Vérification et maintenance corrective des extincteurs	INCENDIE PROTECTION SECURITE

Lot n°2	Vérification et maintenance corrective des SSI et systèmes de désenfumage	LF SYSTEMES
Lot n°3	Vérification et maintenance corrective des installations d'alarme anti-intrusion	LF SYSTEMES

Considérant que le présent marché prend effet pour une durée d'un an à compter de sa notification ; il pourra être reconduit 3 fois tacitement et pour la même durée ; en tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 4 ans.

DÉCIDE :

- Article 1 : D'ATTRIBUER et DE SIGNER les documents contractuels des différents lots du marché public pour la vérification périodique et la maintenance des installations concourant à la sécurité des bâtiments communaux vis-à-vis des risques d'incendie et pour les alarmes anti-intrusion, avec les opérateurs économiques suivants :

Lots	Sociétés	Montant forfaitaire Poste 1 maintenance préventive	Montants maximum annuel Poste 2 maintenance corrective
Lot 1 : Vérification et maintenance corrective des extincteurs	INCENDIE PROTECTION SECURITE - 61 rue de Solesmes - 59400 CAMBRAI	4 501,80 € HT	15 000 € HT
Lot 2 : Vérification et maintenance corrective des SSI et systèmes de désenfumage	LF SYSTEMES - 13 rue Maryse Bastié - 91430 IGNY	6 018 € HT	40 000 € HT
Lot 3 : Vérification et maintenance corrective des installations d'alarme anti-intrusion	LF SYSTEMES - 13 rue Maryse Bastié - 91430 IGNY	4 743 € HT	25 000 € HT

- Article 2 : DE PRÉCISER que le présent marché prend effet pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit 3 fois tacitement et pour la même durée. En tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 4 ans.

- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 26 décembre 2022.

Par délégation du maire
LA MAIRE ADJOINTE

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)

Michelle LEROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20221226-22-472-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2022
Affichage : 30/12/2022
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage